

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Malansac - Planche Bourg

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	19/05/2008	23/03/2012	12/03/2013
Modification n°1			06/03/2017

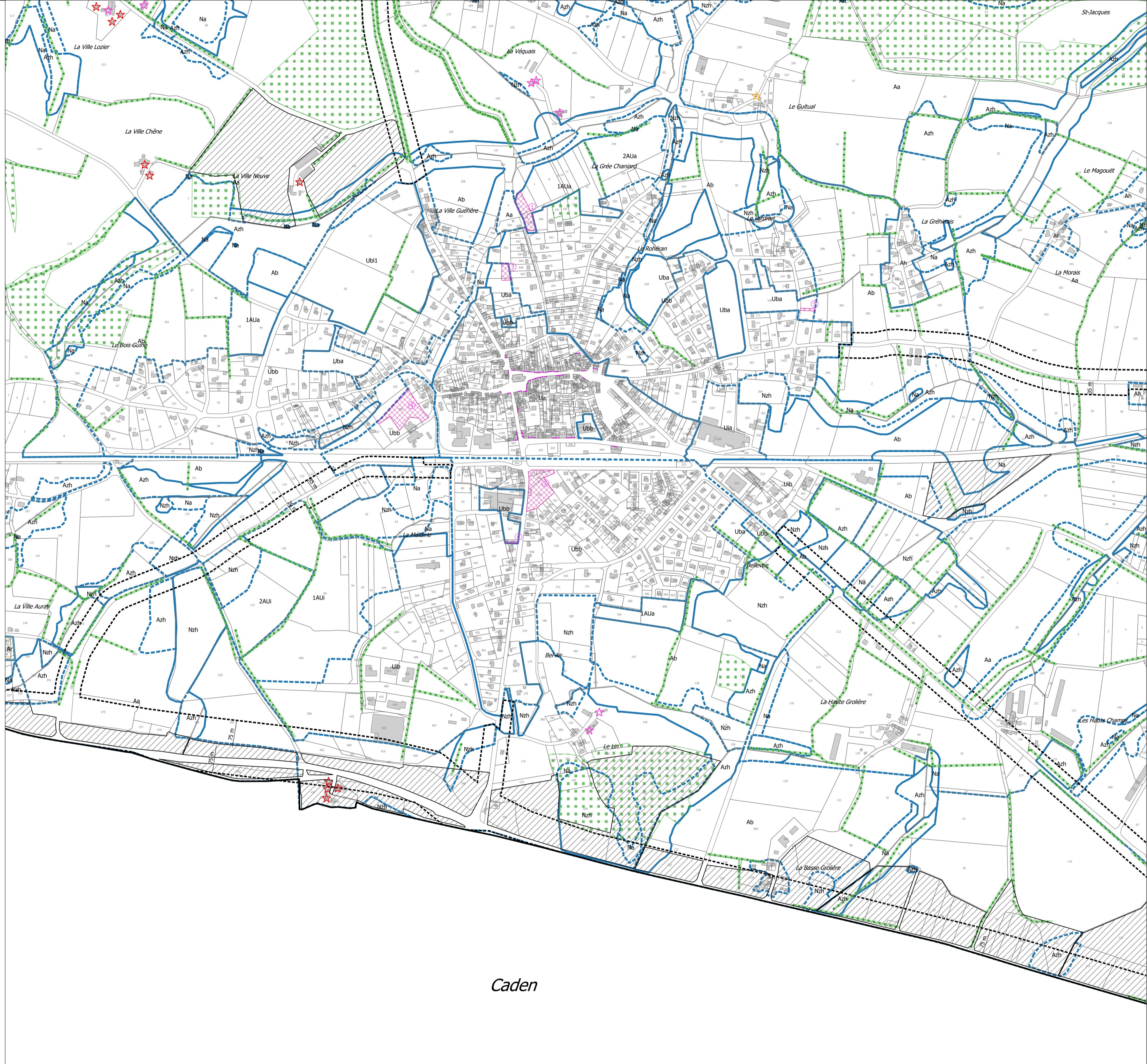
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 06/03/2017

Échelle : 1 / 5 000ème



Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Emprise
1	Réalisation d'une zone tampon boisée et d'une voie de desserte	Commune	3 003 m ²
2	Réalisation d'un aménagement routier en vue de la suppression du passage à niveau	Réseau Ferré de France et Commune	5 778 m ²
3	Réalisation de logements sociaux	Commune	1 001 m ²
4	Extension de l'école publique	Commune	6 164 m ²
5	Voie de désenclavement d'un futur quartier	Commune	239 m ²
6	Future accès cœur d'îlot	Commune	178 m ²



Caden

- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L 123-1-5°7
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Bâtiment pouvant être restauré
- Boisement récent protégé au titre de l'article L 123-1-5°7
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Marges de recul des RD calculées depuis l'axe de la chaussée (RD 775 : 75m, les autres RD : 35 m hors noyau bâti, 20 m dans les hameaux, écarts et villages, 0m en agglomération)
- Haies protégées au titre de l'article L 123-1-5°7
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L 123-1-5°7bis
- Secteurs réservés aux dispositifs d'assainissement individuel - Constructions interdites
- Secteurs soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive